

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

* * * * *

SEANCE DU 12 AVRIL 2017

* * * * *

L'an deux mille dix-sept, le DOUZE du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul TAGLIONI, Maire de la commune.

Etaient présents : Mme BRECHET, Mme CRUAUD, MM. POMMIER, MM. VEYER (Adjoints), Mmes et MM. BRUNET, JOUBERT, PHILIPPEAU, BIROT, DARRASSE, FOURNY, FROGER, FARIBAUT

Absents : Mmes et MM., BECKER, BARBOT, GUIDEAU, VERRON, LARDEUX

Secrétaire de séance : Mme BRECHET

Le compte rendu de la séance du 15 février 2017 est adopté à l'unanimité

* * * * *

1 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après avoir entendu la présentation de l'ensemble des écritures comptables de l'exercice 2016 et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le compte de gestion du budget principal établi par receveur municipal pour l'exercice 2016.

Ce compte de gestion, qui sera visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

A l'issue d'une présentation détaillée des dépenses et des recettes de l'exercice par l'Adjointe aux Finances, le Conseil municipal examine le compte administratif 2016 dont le résultat s'établit comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES		
Prévisions	890 479,73	1 762 081,17
Recettes réellement perçues	274 713,84	1 550 260,61
DEPENSES		
Prévisions	890 479,73	1 762 081,17
Dépenses réellement effectuées	381 927,07	1 258 664,93
RESULTAT		
Déficit/Excédent	- 107 213,23	291 595,68

Résultat d'exécution cumulé :

	Résultat de clôture 2015	Résultat exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	-93 113,55	- 107 213,23	- 200 326,78
Fonctionnement	351 881,17	291 595,68	643 476,85
Total	258 767,62	184 382,45	443 150,07

Hors de la présence du Maire et invité à se prononcer par Mme BRUNET, doyenne d'âge, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif du budget principal pour l'exercice budgétaire 2016.

3 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016

Le Conseil municipal, après présentation du compte administratif de l'exercice 2016,

Constatant, au vu du résultat de clôture, que la section d'investissement présente un besoin de financement de 200 326,78€,

Constatant les restes à réaliser en section d'investissement pour un montant de 271 250,75 €,

Soit un total de 471 577,53 €,

Constatant l'excédent de fonctionnement de 643 476,85 €,

Décide à l'unanimité, pour le BP 2017 :

- d'affecter la somme de **471 577,53 € au compte 1068 en investissement**

- d'inscrire la somme de 171 899,32 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

4 – VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2017

Sur proposition de la Commission des Finances et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de voter à bulletin secret le pourcentage de hausse du taux des trois taxes locales.

Les résultats du vote sont pour les hausses proposées :

- 0% : 2 voix
- 1,5 % : 6 voix
- 2 % : 5 voix

Au vu du résultat des votes, il est donc décidé d'appliquer une hausse du taux des trois taxes locales de 1,5%, soit :

• Taxe d'habitation : 17,31 %	Produit : 287 346
• Foncier bâti : 26,27 %	« 280 301
• Foncier non bâti : 52,38 %	« <u>96 117</u>
	Total 663 764 € (article 73111 en recettes de fonctionnement).

5 – APPROBATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Après avoir entendu la présentation détaillée de l'Adjointe aux Finances, sur proposition de la Commission des Finances et après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2017 de la commune (budget principal) qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Section d'investissement : 1 600 657,51 €
- Section de fonctionnement : 1 694 857,32 €

6 – AMENAGEMENT DE VOIRIE CENTRE BOURG - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Dans le cadre de la rénovation et de l'extension de la mairie, la commune envisage de réaliser des travaux d'aménagement de voirie autour de la mairie : mise en sécurité des piétons, remaniement de l'aménagement sur le devant de la mairie ainsi que la mise en accessibilité de la voirie.

Les objectifs sont :

- Aménager des cheminements piétonniers qui respectent les règles d'accessibilité
- Séparer les flux de circulation
- Structurer le stationnement
- Rendre accessible la nouvelle mairie, la bibliothèque et le local annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture de Maine et Loire au titre **des amendes de police** pour des travaux d'aménagement de voirie du centre bourg.
- Arrête le plan de financement suivant :

Libellé de l'opération	Dépenses	Recettes
DETR 35%		14 800,80
Amendes de police		5 000,00
Réserve parlementaire		2 000,00
Commune		20 487,20
Angers Loire Métropole	4 000,00	
Pierre et eau	1 500,00	
Travaux	36 788,00	
Total	42 288,00	42 288,00

7 – AMENAGEMENT DE VOIRIE CENTRE BOURG - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Dans le cadre de la rénovation et de l'extension de la mairie, la commune envisage de réaliser des travaux d'aménagement de voirie autour de la mairie : mise en sécurité des piétons, remaniement de l'aménagement sur le devant de la mairie ainsi que la mise en accessibilité de la voirie.

Les objectifs sont :

- Aménager des cheminements piétonniers qui respectent les règles d'accessibilité
- Séparer les flux de circulation
- Structurer le stationnement
- Rendre accessible la nouvelle mairie, la bibliothèque et le local annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture de Maine et Loire au titre de la **dotations d'équipement des territoires ruraux** pour des travaux d'aménagement de voirie du centre bourg.
- Arrête le plan de financement suivant :

Libellé de l'opération	Dépenses	Recettes
DETR 35%		14 800,80
Amendes de police		5 000,00
Réserve parlementaire		2 000,00
Commune		20 487,20
Angers Loire Métropole	4 000,00	
Pierre et eau	1 500,00	
Travaux	36 788,00	
Total	42 288,00	42 288,00

8 – AMENAGEMENT DE VOIRIE CENTRE BOURG - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

Dans le cadre de la rénovation et de l'extension de la mairie, la commune envisage de réaliser des travaux d'aménagement de voirie autour de la mairie : mise en sécurité des piétons, remaniement de l'aménagement sur le devant de la mairie ainsi que la mise en accessibilité de la voirie.

Les objectifs sont :

- Aménager des cheminements piétonniers qui respectent les règles d'accessibilité
- Séparer les flux de circulation
- Structurer le stationnement
- Rendre accessible la nouvelle mairie, la bibliothèque et le local annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture de Maine et Loire au titre de la **réserve parlementaire** pour des travaux d'aménagement de voirie du centre bourg.
- Arrête le plan de financement suivant :

Libellé de l'opération	Dépenses	Recettes
DETR 35%		14 800,80
Amendes de police		5 000,00
Réserve parlementaire		2 000,00
Commune		20 487,20
Angers Loire Métropole	4 000,00	
Pierre et eau	1 500,00	
Travaux	36 788,00	
Total	42 288,00	42 288,00

9– REHABILITATION D'UN BATIMENT COMMUNAL - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX.

La commune mène une réflexion sur la réhabilitation et l'extension de l'annexe de la mairie. Situé en cœur de bourg, ce bâtiment est aujourd'hui inutilisé et nécessite une mise aux normes en matière de sécurité et d'accessibilité.

Aujourd'hui, il s'agit de profiter d'une opération de réhabilitation rendue nécessaire par la mise aux normes en matière de sécurité et d'accessibilité des établissements recevant du public pour proposer une nouvelle organisation permettant notamment de mutualiser certains espaces, de réduire la facture énergétique et d'optimiser les coûts de fonctionnement.

Les objectifs du projet sont :

- Mise en accessibilité handicapé du bâtiment
- Rénovation thermique du bâtiment
- Mise en sécurité électrique
- Mise en sécurité incendie
- Rénovation de la façade extérieure
- Amélioration de la fonctionnalité du bâtiment

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture de Maine et Loire au titre de la **dotations d'équipement des territoires ruraux** pour des travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal
- Arrête le plan de financement suivant :

	RECETTE HT	DEPENSE HT
DETR 35%	28 216,87	
Réserve	4 030,98	
Commune	48 371,79	
Grimaud Thomasson		2 397,50
ALM		3 400,00
Travaux		74 822,14
		80 619,64

10 – REHABILITATION D'UN BATIMENT COMMUNAL - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

La commune mène une réflexion sur la réhabilitation et l'extension de l'annexe de la mairie. Situé en cœur de bourg, ce bâtiment est aujourd'hui inutilisé et nécessite une mise aux normes en matière de sécurité et d'accessibilité.

Aujourd'hui, il s'agit de profiter d'une opération de réhabilitation rendue nécessaire par la mise aux normes en matière de sécurité et d'accessibilité des établissements recevant du public pour proposer une nouvelle organisation permettant notamment de mutualiser certains espaces, de réduire la facture énergétique et d'optimiser les coûts de fonctionnement.

Les objectifs du projet sont :

- Mise en accessibilité handicapé du bâtiment
- Rénovation thermique du bâtiment
- Mise en sécurité électrique
- Mise en sécurité incendie
- Rénovation de la façade extérieure
- Amélioration de la fonctionnalité du bâtiment

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture de Maine et Loire au titre de la **réserve parlementaire** pour des travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal
- Arrête le plan de financement suivant :

	RÉCETTE HT	DÉPENSE HT
DETR 35%	28 216,87	
Réserve	4 030,98	
Commune	48 371,79	
Grimaud Thomasson		2 397,50
ALM		3 400,00
Travaux		74 822,14
		80 619,64

11 – CONVENTION RELATIVE AUX TRAVAUX PORTANT SUR LES EQUIPEMENTS D'ECLAIRAGE PUBLIC EXTERIEUR DES TERRAINS DE SPORTS

Depuis le 1er janvier 2016, la Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole est devenue une Communauté urbaine et, à cette occasion, a bénéficié de nouveaux transferts de compétences nouvelles dans le domaine de l'énergie et notamment en matière d'éclairage public.

Cependant, à ce jour, la Communauté urbaine n'exerce pas sa compétence en matière d'éclairage public sur les équipements sportifs de ses communes membres qui n'ont pas été déclarés d'intérêt communautaire.

Face à cette situation, les Communes membres de la Communauté urbaine sont confrontées à la nécessité de réaliser certains travaux – travaux neuf, travaux de renouvellement ou encore travaux de maintenance curative – mais sans toutefois disposer, en interne, des moyens humains, techniques et financiers nécessaires.

Le SIEML, qui constitue l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité sur le territoire du département de Maine et Loire, détient pour sa part, entre autres compétences, celle relative à l'éclairage public. Plus généralement, le Syndicat détient en interne des moyens techniques et humains et une expertise reconnue dans ce domaine.

Dans ces conditions, la nécessité de préserver la qualité du service public rendu aux usagers, de se livrer à une utilisation rationnelle des deniers publics et de rechercher la synergie entre les différents acteurs publics, a conduit les Parties à décider de confier au SIEML, par la mise en place de conventions avec les communes concernées, la prise en charge matérielle des travaux réalisés sur les équipements d'éclairage public des installations sportives.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable concernant la mise en place d'une convention entre la commune et le SIEML pour des travaux portant sur les équipements d'éclairage public extérieur des terrains de sport.

12 – CONTRAT ENFANCE JEUNESSE : MISE EN PLACE D'UNE ACTION DE PILOTAGE

Avec la commune de Longuenée en Anjou, Saint Clément de la Place a signé un contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la caisse d'allocations familiales (CAF) de Maine et Loire en décembre 2016, pour une durée de trois ans.

Le CEJ est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Durant la période contractuelle de ce contrat, la Caf autorise la signature d'avenants pour intégrer des actions qui n'auraient pu être prévues dans le corps initial du contrat (création ou développement de services).

Parmi les huit types de dossiers proposés par la CAF, la commune s'est orientée vers la mise en place d'une action de pilotage avec la création d'un poste de coordination, justifiée par une carence de coordination sur l'animation des différentes structures présentes sur la commune.

Cette mission de coordination, co financée par la CAF, est portée par Alexis HAULME, employé des FRANCAS, et porte sur deux pôles :

- La coordination de services : Ecole primaire, périscolaire et ALSH : 136 heures annuelles
- La coordination liée à la réforme des rythmes éducatifs : 84 heures annuelles

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable concernant la mise en place d'une action de pilotage – poste de coordination et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au CEJ.

13 – FRANCAS : MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE 2017

En juin 2016, un avenant N° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs a été signé. L'article 4.2.1. spécifie que pour l'année 2017, les montants de participation pour l'ALSH, les TAP et le périscolaire seront déterminés par un avenant.

Compte tenu du maintien des tarifs de 2016 en 2017, à savoir :

- 6,10 €/jour et par enfant pour l'ALSH
- 0,50 €/h par enfant pour le périscolaire et les TAP

Compte tenu de la nécessité de notifier les tarifs appliqués en 2017 par un avenant,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 3 à la convention pluriannuelle d'objectifs signée avec les FRANCAS.

14 – FRANCAS : VERSEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE 2017

En juin 2016, un avenant N°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs a été signé. L'article 5.2.1 spécifie qu'à compter de l'année 2017, le montant de la participation annuelle doit être soumis à délibération et doit correspondre à 90% du montant réglé en exercice N-1.

Considérant le versement de la participation financière 2016 d'un montant de 35 021,20 €, le montant retenu pour l'année 2017 (de janvier à août compte tenu de l'échéance de la convention au 31 août 2017) est de 31 519,08 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable concernant le montant arrêté pour le versement de la participation annuelle 2017 qui sera ajusté en fin de période, en fonction de l'évolution des effectifs.

15 – FRANCAS : VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE 2017

En juin 2016, un avenant N°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs a été signé. L'article 5.1.2 spécifie que pour les deuxième et troisième années d'exécution de la convention avec les FRANCAS, la contribution financière annuelle sera versée sous réserve de la délibération d'attribution de la subvention de la commune.

Pour la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 août 2017 (date d'échéance de la convention en cours), le

montant de la subvention attribuée par la commune s'élève à 40 777 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable concernant le montant arrêté pour le versement de la contribution annuelle 2017 qui sera ajusté en fin de période, en fonction de l'évolution des effectifs.

16 – CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE : DEMANDE DE RATTACHEMENT A L'APPEL D'OFFRE LANCE PAR LE CENTRE DE GESTION 49

Conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le Centre de Gestion peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département, qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 416-4 du code des communes et 57 de la Loi 84-53 suscitée ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents non titulaires.

Considérant l'intérêt que représente la négociation d'un contrat d'assurance groupe,

Le conseil après délibération décide de rattacher la collectivité à la consultation lancée par le centre de gestion pour la couverture des risques statutaires des agents à compter du 1^{er} janvier 2018.

Caractéristiques de la consultation :

Couverture de l'ensemble des risques statutaires pour les agents titulaires et non titulaires.

Franchise de 30 jours cumulés avec abrogation pour les arrêts supérieurs à 60 jours, accidents du travail et maladies professionnelles sans franchise.

Garantie des charges patronales (optionnelle).

Option : franchise de 10 jours fermes pour accident du travail et maladie professionnelle ; cette option devra nécessairement être associée à une proposition sans franchise pour ces deux risques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, charge le Maire de signer la demande de consultation.

17 – ECHANGE DE TERRAINS ENTRE LA COMMUNE ET MONSIEUR DAVID ALBERT

Par délibération en date du 21 septembre 2016, le conseil municipal a décidé de racheter 3 parcelles cadastrées AC62, AC71 et AC83 à Monsieur MARCADE.

Monsieur David ALBERT souhaite se séparer d'une parcelle de terrain cadastrée AC 81 et acquérir une des anciennes parcelles que M. MARCADE a vendu à la commune, soit la parcelle AC71.

Dans le cadre de la poursuite de la politique de rachat des jardins communaux dans le secteur du centre bourg, un échange de terrains (jardins) entre la commune et Monsieur ALBERT peut être envisagé.

Considérant la prise en charge des frais par Monsieur ALBERT,

Considérant que tous pouvoirs sont donnés à Monsieur le Maire pour signer tous documents et actes relatifs à cette opération,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à l'échange de terrains.

18 – CONVENTION AVEC ITABA POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DE STOCKAGE

Depuis novembre 2013, des contacts et des échanges réguliers se sont poursuivis entre la commune de Saint-Clément-de-la-Place et la commune burundaise Itaba.

90 % des 57 000 habitants d'Itaba vivent de l'agriculture, sur des terres à faible rendement. Il a donc été décidé de la remise en activité d'un centre semencier, pour fournir aux agriculteurs des semences et des techniques qui permettent d'améliorer les rendements sur 3 cultures vivrières : la pomme de terre, le maïs et la banane.

Pour 2016, la récolte a été perturbée par une période sèche plus longue que d'habitude, et le manque de moyens pour irriguer. Le manque de hangar de stockage à proximité du site est aussi un frein à la bonne marche du centre semencier.

Le projet 2017 est la construction d'un hangar de stockage pour pouvoir mettre à l'abri les semences, et les récoltes.

La commune de Saint Clément de Place souhaite poursuivre son aide à la commune burundaise ITABA en participant au financement de la construction du bâtiment de stockage par le versement d'une subvention de

6 000 €.

Il convient de mettre en place une convention entre la commune et ITABA pour fixer les conditions du versement de la subvention concernant le bâtiment de stockage.

Considérant la volonté de la commune de poursuivre l'aide apportée à la commune ITABA,
Considérant la nécessité de mettre en place une convention fixant les conditions de versements de la subvention allouée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention.

19 – ORGANISATION DES ELECTIONS

Un tableau de présence pour les élections présidentielles et législatives a été présenté et complété par les membres présents.

20 – COMPTES RENDUS

➤ **Convention Association les Marmousets – Accès multi accueil**

La commune de Beaucozuté propose d'ouvrir, sous réserve de places disponibles, l'accès à la crèche et au multi accueil aux enfants des professionnels ayant leur siège social sur le territoire des communes signataires de la convention petite enfance (sont exclus les employés de ces derniers).

Cette proposition se justifie par le paiement de la taxe d'habitation et/ou foncière générée par les activités de ces professionnels sur le territoire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis positif à cette demande.

Un avenant à la convention en cours sera rédigé.

➤ **CLIC**

Le budget a été voté.

Pour 2017, les actions proposées seront similaires à celles de 2016.

Des participations à des forums sont prévues.

➤ **FORUM SENIORS**

Un salon dédié aux aînés, organisé par le CLIC, la commune de Longuenée et la commune de Saint Clément de la Place, sera organisé le 29 septembre 2017.

3 conférences seront proposées :

- Bien prendre soin de sa santé visuelle et auditive
- Bien manger, bien bouger, bien vieillir
- Bien adapter son logement

Différents exposants seront présents et un point restauration sera proposé.

09 mai 2017 : prochaine réunion du forum séniors

➤ **AJIC**

Grosse baisse de fréquentation d'environ 50%

Des actions vont être menées pour que de nouveaux jeunes rejoignent l'association :

- Création d'une navette magicobus pour le transport des jeunes
- Actions de communication (affiches et flyers)
- Enquête auprès des jeunes
- Diversité des actions proposées

L'association va investir dans du matériel de cuisine et des plaques de cuisson afin de proposer plus d'ateliers cuisine.

Projet des jeunes :

7 jeunes vont partir une semaine à Londres (séjour financé par des actions : repas des aînés, vente de saucissons, de crêpes...)

Participation au forum des associations

Léna termine son BAFD.

Reprise de la distribution de flyers pour générer des rentrées d'argent

L'AJIC va percevoir une subvention du FONGEP de 7 000 € par an pendant 3 ans
Suite à des pannes de matériel, l'association est à la recherche de 2 écrans d'ordinateur.

16 juin 2017 : Assemblée générale à Pruillé

➤ ASSEMBLEE GENERALE DES AGRICULTEURS

L'association remercie la commune pour le renouvellement de l'attribution de la subvention.
40 personnes étaient présentes au barbecue de juin 2016.

2017 :

Un achat de chapiteau d'occasion avec remorque est prévu.

2 chemins qui ont fait l'objet de travaux sont à refaire (sans nouvelle facturation)

Une étude de projet de méthanisation en partenariat avec la chambre d'agriculture est menée sur le secteur ouest d'Angers (20 exploitants sur 40 ont répondu)

Cotisation : en raison du nombre important d'impayés, le montant fixé cette année est de 1 €.

01/06/2017 : « Ferme ouverte » chez Philippe BIROT (pour les enfants)

Une collecte de lots à remettre aux enfants est lancée.

Pas de participation au marché de printemps en raison de problèmes sanitaires pour les animaux (grippe aviaire)

17/06/2017 : Méchoui

29/09/2017 : présentation d'un spectacle

➤ ASSEMBLEE GENERALE BIBLIOTHEQUE

Actions menées en 2016 :

- Echange de la classe CP CE1 avec l'auteur Vincent CUVELIER
- Animations tour de France
- Balade contée
- Contes le mercredi toutes les 5 à 6 semaines
- Bibliocafé tous les 2 mois
- Lecture à voix haute
- Atelier écriture avec Longuenée en Anjou
-

Actions prévues pour 2017 :

- 1^{er} avril : marche écologique (beaucoup de déchets ont été collectés)
- 09 juin : Balade contée à la Meignanne
- 1 atelier avec la SADEL
- Bibliocafé
- Balade contée

Réseau LATULU :

LE PLESSIS MACE souhaite intégrer le réseau des 5 communes : réflexion en cours

PRUILLE demande aussi à profiter du réseau

La salariée est employée à 80%

➤ FAMILLES RURALES

L'assemblée générale a eu lieu le 22 mars 2017.

108 familles sont adhérentes.

8 activités sont proposées.

La présidente et la secrétaire ont quitté leur fonction et personne ne s'est proposée pour les remplacer.

Christelle LEBRUN est la nouvelle chargée de mission.

2017 :

Exposition de peinture

Soirée dansante – danses de salon

23/06 : présentation des activités

21/11/2017 : projet d'innover en proposant une soirée festive

➤ ECOLE

Des élections de délégués de classe (12 enfants) ont été organisées et une lettre de sollicitations a été adressée au Maire :

- 2 grands miroirs rectangles dans les 2 toilettes
- 1 congélateur pour des glaces le midi
- Retirer plus souvent les ballons sur les toits
- Ketchup

➤ **COMITE DE SUIVI POUR LES RYTHMES SCOLAIRES**

Peu de retour des parents concernant les questionnaires.

Un nouveau questionnaire va être envoyé en juin

Aucun parent n'était présent à la réunion du comité de suivi.

Concernant les maternelles, les activités les plus appréciées sont : le cirque, le jardin puis la photo

Concernant les primaires : cuisine, théâtre et danse

➤ **COMMISSION CULTURE PATRIMOINE**

Philippe Veyer a rejoint la commission afin d'apporter son aide dans le cadre de l'information et de la communication numérique.

➤ **COMMISSION URBANISME**

La commission s'est réunie le 11 mars 2017.

Projets en cours de réalisation : réhabilitation et extension de la mairie - Traversée d'agglomération.

Projets à l'étude :

- Aménagement de la voirie autour de la mairie
- Réhabilitation bâtiment communal face à la mairie
- Chemin de contournement dans le cadre du projet de création d'un rond-point (projet de la traversée d'agglomération)

Salle de sport : Problèmes d'éclairage qui génèrent des frais élevés de maintenance – Sol abîmé

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h13.